ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sélection génétique

Question écrite n° 68762

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des producteurs de la filière porcine. Depuis la loi d'orientation agricole de 1966, l'État a toujours encadré les dispositifs d'amélioration génétique. Les responsables professionnels constatent cependant une baisse de l'engagement de l'État depuis une dizaine d'années, provoquant des restructurations dans le secteur, notamment la diminution du nombre de stations de contrôle porcines. Il n'y en aurait plus que trois aujourd'hui, contre 13 dans les années 1980. Face à l'annonce d'une baisse des aides allouées en ce domaine de l'ordre de - 30 % pour 2005, la Fédération nationale porcine craint pour la compétitivité de la filière. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles mesures budgétaires il entend prendre pour améliorer la situation des producteurs de porc français.

Texte de la réponse

Du fait de la mise en réserve partielle des crédits sélection animale au cours de l'exercice budgétaire 2005, les subventions accordées aux structures impliquées dans la génétique porcine sont en baisse de 19 %. Cette diminution, conjoncturelle, ne remet toutefois pas en cause la pérennité des actions menées et des structures qui les conduisent. En effet le dispositif national de sélection de cette espèce est déjà restructuré et très concentré autour de l'institut technique du porc, de l'agence de sélection porcine et des stations collectives d'évaluation des reproducteurs : il est complet et performant. La réforme initiée dans le projet de loi d'orientation agricole, devra permettre de trouver les termes d'un nouvel engagement sur le financement partagé et stable du dispositif de sélection animale.

Données clés

Auteur : M. Pierre Morel-A-L'Huissier
Circonscription : Lozère (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 68762
Rubrique : Élevage
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6348
Réponse publiée le : 13 septembre 2005, page 8531